

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
APPROCHE DE MODELES PARTICULIERS**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
Domaine : Sciences Psychologiques et de l'éducation**

<p>CODE: 95 50 36 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} septembre 2020,
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : APPROCHE DE MODELES PARTICULIERS

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à initier l'étudiant à différents modèles d'interventions sociales, psychosociales ou socio-éducatives, qui soit en raison de leur application à une problématique particulière, soit en fonction d'une méthodologie spécifique, lui permettent d'enrichir sa pratique du conseil conjugal et familial.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

à partir d'une situation professionnelle ou d'une mise en situation,

- ◆ mettre en œuvre des attitudes d'écoute et d'empathie ;
- ◆ réaliser une analyse de la demande explicite et implicite ;
- ◆ proposer des hypothèses de travail ;
- ◆ établir un cadre et une stratégie d'intervention appropriés ;
- ◆ repérer les potentialités et les freins de la personne ;
- ◆ identifier les normes, les valeurs et les cultures en jeu ;
- ◆ identifier les enjeux du système relationnel en présence ;
- ◆ choisir une approche à mettre en œuvre parmi celles vues au cours et de la justifier au regard de la situation.

- ◆ Analyser son insertion dans le milieu professionnel ;
- ◆ analyser des interventions réalisées en matière d'entretien d'aide individuel, d'accueil, de prévention ou d'animation
 - en précisant la demande explicite et implicite,
 - en identifiant les ressources de la personne,

- en formulant les hypothèses de travail,
- en exposant et justifiant des interventions ou des animations réalisées,
- en évaluant le processus mis en œuvre ;
- ◆ identifier et d'évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle ;
- ◆ développer une réflexion critique sur son processus d'évolution professionnelle.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement :

- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide : niveau 2 » - 955029U36D1
- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'intégration » - 955034U36D1.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable,

- ◆ de relier les caractéristiques d'une situation de conseil conjugal et familial à un modèle d'intervention sociale, psychosociale ou socio-éducative ;
- ◆ d'appliquer à une situation problématique donnée des solutions tirées du (des) modèle(s) étudié(s) ;
- ◆ de présenter, d'argumenter des pistes de travail pertinentes pour la problématique soulevée ;
- ◆ de préciser la pertinence de ce modèle pour sa pratique de conseiller conjugal et familial.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de pertinence dans le choix des modèles de référence,
- ◆ le degré de rigueur dans le développement des pistes de travail,
- ◆ le degré de clarté de la présentation,
- ◆ le degré de validité et de pertinence des stratégies proposées,
- ◆ le degré de précision de l'argumentation.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

à partir de l'analyse de situations exemplatives de conseil conjugal et familial,

- ◆ de relever les caractéristiques sociales, économiques, psychologiques, culturelles des personnes impliquées et/ou de leur environnement afin de dégager une problématique particulière (migration, surendettement, maladie d'Alzheimer,...) ;
- ◆ d'argumenter les liens établis entre ces caractéristiques, la problématique supposée et le choix d'un modèle d'intervention sociale, psychosociale ou socio-éducative spécifique ;
- ◆ d'énoncer différents modèles d'intervention possibles (ethnopsychiatrie, médiation, validation,...) ;
- ◆ de décrire la méthodologie proposée par ce(s) modèle(s) spécifique(s) en relevant les fondements conceptuels et les champs d'application de celui-ci (ceux-ci) ;
- ◆ d'évaluer l'intérêt de l'application de ce(s) modèle(s) dans sa pratique de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ de concevoir des solutions originales alternatives à mettre en œuvre à la lumière du modèle choisi.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour ce cours, il est recommandé que le groupe soit de 15 étudiants maximum.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSIEGNEMENT

<u>7.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Approche de modèles particuliers de conseil conjugal et familial	CT	F	32
<u>7.2. Part d'autonomie</u>		P	8
<u>Total des périodes</u>			40